



Assemblée générale

Soixante-septième session

99^e séance plénière

Lundi 16 septembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 11 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Projet de décision (A/67/L.69/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné le point 11 de l'ordre du jour à ses 84^e et 85^e séances plénières le 10 juin.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/67/L.69/Rev.1, intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/67/L.69/Rev.1?

Le projet de décision A/67/L.69/Rev.1 est adopté (décision 67/562).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent expliquer leur position sur le projet de décision A/67/L.69/Rev.1. Les États-Unis se réjouissent de l'adoption par l'Assemblée générale, quoique tardivement, d'une décision sur le rapport important du Secrétaire général (A/67/822). Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus et de saluer ce rapport, comme cela s'est fait par le passé. Comme c'est souvent le cas, les rapports tels que celui-ci portent sur de nombreux thèmes et peuvent traiter de questions sensibles pour les États Membres. Nous reconnaissons que certaines des questions soulevées dans le rapport posent des difficultés à certains États Membres; en fait, certaines parties du rapport ont même fait débat au sein de notre propre gouvernement.

Cela dit, les États-Unis étaient prêts à examiner le rapport dans son ensemble, à reconnaître l'analyse globale de qualité qu'il fournissait et à considérer qu'il apportait une contribution importante au dialogue alors que la communauté internationale donne le dernier coup de pouce à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. S'il a beaucoup été fait ces dernières années dans le cadre de la lutte contre le VIH et le sida, il y a encore beaucoup à faire. Nous devons être prêts à discuter de cette épidémie de façon rationnelle et sur une base scientifique. Le fait est que des populations clefs, y compris les hommes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ayant des relations sexuelles avec des hommes, les toxicomanes et les travailleurs et travailleuses du sexe, contribuent à la propagation de cette épidémie dans certains points chauds. Alors que nous nous efforçons de réaliser les OMD et envisageons le processus d'après 2015, nous devons reconnaître la présence de l'épidémie dans chaque pays et y riposter en nous basant sur une approche non discriminatoire et axée sur des éléments de preuve. Sur cette base, nous pourrions créer ensemble une génération débarrassée du sida.

M^{me} Carayanides (Australie) (*parle en anglais*) : Si l'Australie se félicite qu'une décision (67/562) sur ce point très important de l'ordre du jour ait fait l'objet d'un accord, nous tenons néanmoins à dire que nous sommes déçus que les États Membres n'aient pas été en mesure de s'entendre sur le libellé du texte qui saluait le rapport du Secrétaire général sur la question (A/66/757). Ce rapport, qui nous donnait à tous une raison d'être optimistes quant aux progrès réalisés vers l'objectif d'un monde débarrassé du sida, nous indique aussi clairement ce qu'il reste encore à faire, notamment pour les populations à risque. Nous remercions le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de ses efforts continus contre le VIH. La réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH/sida doit continuer d'occuper, pour nous tous, une place prioritaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne, qui souhaite faire une déclaration à la suite de l'adoption de cette décision.

M. Poulsen (l'Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Nous tenons d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/67/822) sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de la « Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts en vue d'éliminer le VIH et le sida », adoptée en 2011 par l'Assemblée générale. Nous apprécions l'examen des progrès réalisés et des difficultés rencontrées pour la réalisation des 10 objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2015. Nous rappelons que nous considérons que le rapport est équilibré car il met l'accent sur les pays les plus touchés tout en tenant compte des particularités propres à diverses régions.

L'Union européenne et ses États membres sont attachés à la défense des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes, ainsi que de leurs valeurs communes de solidarité en faveur d'une couverture sanitaire équitable et universelle assurée par des services de santé de qualité. Dans le cadre de ses relations avec les pays partenaires, l'Union européenne accorde une attention particulière aux programmes basés sur les droits pour répondre aux besoins spécifiques des populations clés. Bien que nous ne souhaitons pas nous opposer au consensus auquel l'Assemblée est parvenue sur la décision (67/562) sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida, l'Union européenne et ses États membres tiennent à signaler qu'ils ne voient aucune raison de ne pas saluer le rapport du Secrétaire général, tout comme l'Assemblée générale avait salué le rapport du Secrétaire général de 2012 (A/67/822).

Cependant, nous avons décidé d'accepter la proposition tendant à ce que l'on prenne note du rapport, ce qui prouve que nous faisons preuve d'une grande souplesse dans un esprit de collaboration et de compromis, et de montrer l'importance que nous attachons à la lutte contre le sida.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur attachement à la lutte contre le VIH/sida et leur appui à tous les acteurs qui participent à la lutte contre le sida.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 11 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Projet de résolution (A/67/L.80)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 63 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) et le point 13 de l'ordre du jour à ses 25^e et 26^e séances plénières, le 17 octobre, et à sa 28^e séance plénière, le 22 octobre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mozambique, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.80.

M. Gumende (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des États d'Afrique, le projet de résolution A/67/L.80, intitulé « Consolidar los logros e intensificar la acción llevada a cabo para luchar contra la malaria y eliminarla en los países en desarrollo, particularmente en África, de aquí a 2015 ». Qui plus est, le Mozambique est fier de présider l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme.

Au cours de la décennie écoulée, plus d'un million de vies ont été sauvées, le taux de mortalité mondial a baissé de 25 % et le taux de mortalité en Afrique a baissé de 33 %. Cette réussite est le fruit de la collaboration des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des donateurs, des fondations et d'autres acteurs. De fait, les pays et partenaires africains ont mobilisé des centaines de millions de dollars afin de renforcer les programmes antipaludiques, qui englobent les moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée, les pulvérisations d'insecticide à effet rémanent à l'intérieur des habitations, les tests de dépistage rapide et les polythérapies à base d'artémisinine. En conséquence, neuf pays africains – à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, le Cap-Vert, l'Erythrée, la Namibie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Swaziland – sont déjà parvenus à réduire l'incidence du paludisme de 75 % ou sont en bonne voie d'y parvenir, et deux autres pays, Madagascar et la Zambie, devraient parvenir à en réduire l'incidence de 50 à 75 % d'ici à 2015. En dépit de ces résultats, la triste réalité est que le paludisme demeure une menace mondiale qui touche 99 pays et qui a causé 595 000 décès en 2010. L'Afrique demeure la principale victime de ce fléau : 81 % des cas de paludisme enregistrés dans le monde y surviennent, ainsi que 90 % des décès liés au paludisme, dont 86 % des victimes sont des enfants de moins de 5 ans.

Le Groupe de travail sur l'harmonisation du Partenariat Faire reculer le paludisme a aidé les pays concernés à mener à bien une analyse approfondie des programmes et des lacunes financières, laquelle a fait ressortir qu'il manquait 3,6 milliards de dollars pour maintenir la couverture universelle des interventions antipaludiques en Afrique jusqu'à fin 2015. Aujourd'hui, nous sommes à moins de 840 jours du 31 décembre 2015, date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts, comme l'a décrit l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme

et le financement des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et comme l'a fortement préconisé le Président de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, S. E. M. Armando Emílio Guebuza.

Ce projet de résolution adopté chaque année par l'ONU revêt une importance capitale parce qu'il contient un message de ralliement pour les pays et des indicateurs pour les partenaires clefs, notamment la Banque africaine de développement; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; la Commission économique pour l'Afrique; la Banque mondiale; le Royaume-Uni; la France et les États-Unis; la Fondation Bill et Melinda Gates et d'autres partenaires, et ce pour veiller à ce que nous élaborions des plans de financement viables et pour garantir une gestion financière de qualité, notamment en définissant des priorités et en demandant des comptes.

Je tiens également à saluer la création de l'Alliance des dirigeants d'Asie et du Pacifique contre le paludisme.

Le projet de résolution de cette année met en exergue quelques mises à jour techniques et les faits nouveaux qui sont survenus depuis l'année dernière. Les nouvelles composantes sont les suivantes : l'Assemblée prend note de la Déclaration du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme tenu à Abuja, du 12 au 16 juillet 2013; elle exhorte à doter les stratégies de lutte antipaludique de mesures de gestion de l'environnement fondées sur l'analyse des faits, peu coûteuses et adaptées au milieu; et elle reconnaît l'importance d'une approche multisectorielle pour faire progresser la lutte antipaludique dans le monde. Par conséquent, elle attend avec intérêt la présentation aux États Membres du Cadre d'action pour une approche multisectorielle dans la lutte contre le paludisme, élaboré par le Partenariat Faire reculer le paludisme et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Outre cela, nous aimerions également que le document reflète les amendements suivants, qui ont été apportés à l'issue de consultations.

À la ligne 5 du paragraphe 13, il faut supprimer les termes « traitement [...] des femmes enceintes ». Deuxièmement, à la ligne 8 du paragraphe 27, les termes « traitement [...] des femmes enceintes, le traitement antipaludéen pour toutes les populations » doivent être supprimés et remplacés par « traitements [...] pour les

femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les nourrissons ».

Le projet de résolution prie enfin le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le

Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en consultation avec les États Membres, de présenter à l'Assemblée, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application du projet de résolution et en particulier sur les progrès faits dans la réalisation d'ici à 2015 des objectifs de la Déclaration d'Abuja, du Plan mondial d'action contre le paludisme et de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement.

Je tiens à remercier les représentants qui ont participé aux consultations de leur engagement constructif et de leurs contributions. Nous remercions également les Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution, et nous invitons les autres délégations à faire de même aujourd'hui.

Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus, comme les années précédentes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.80, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Gettu (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler qu'outre les pays énumérés dans le document A/67/L.80 ou mentionnés au préalable durant la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bosnie-Herzégovine, France, Inde, Italie, Lituanie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, ex-République yougoslave de Macédoine, Slovaquie, Suède et Suriname.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.80, tel qu'amendé oralement?

Le projet de résolution A/67/L.80, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 67/299).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 14 et 113 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/67/L.83)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à ses 42^e et 43^e séances plénières, le 28 novembre 2012, l'Assemblée générale a tenu un débat commun sur les points 14, 113 et 119 de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres de l'état d'avancement de l'examen du projet de résolution A/67/L.83, intitulé « Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ». En raison de la soumission tardive du texte convenu, le Secrétariat n'a pas eu suffisamment de temps pour traiter ce document, le publier dans les six langues officielles et le distribuer aux fins de son examen à la séance plénière d'aujourd'hui.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de transmettre le texte convenu, contenu dans le projet de résolution A/67/L.83, à l'Assemblée générale afin qu'elle se prononce sur lui à sa soixante-huitième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14 et 113 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/67/L.82, distribué au titre du point 19 de l'ordre du jour et intitulé « Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée a achevé l'examen du point 19 de l'ordre du jour à sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de

résolution dont elle est saisie, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 19 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission.

Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur ce texte, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 19 de l'ordre du jour directement en séance plénière et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution (A/67/L.82)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.82, intitulé « Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.82?

Le projet de résolution A/67/L.82 est adopté (résolution 67/300).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

Projet de décision (A/67/L.81)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale avait renvoyé cette question subsidiaire à la Deuxième Commission.

Les membres se souviendront également qu'à sa 63^e séance plénière, le 22 janvier 2013, l'Assemblée a décidé d'examiner cette question subsidiaire directement en séance plénière, a procédé immédiatement à son examen et a adopté la décision 67/555, intitulée « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ».

Les membres se souviendront par ailleurs qu'à sa 89^e séance plénière, le 21 juin 2013, l'Assemblée a adopté la décision 67/559, intitulée « Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable », et qu'à sa 9^e séance plénière, le 9 juillet 2013, elle a adopté la résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable ».

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/67/L.81, intitulé « Conseil du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/67/L.81 ?

Le projet de décision est adopté (décision 67/564).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 20 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 54 de l'ordre du jour (suite)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/67/425/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Les positions des délégations concernant la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur la recommandation contenue dans le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), sauf notification contraire préalable.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/301).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 54 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Projet de résolution (A/67/L.67/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 121 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à w) à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.67/Rev.1.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des États d'Afrique, le projet de résolution A/67/L.67/Rev.1, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ».

Le Groupe des États d'Afrique tient à remercier toutes les délégations pour leur participation constructive et leur contribution à ce projet de résolution. Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale d'avoir permis aux membres de poursuivre les consultations et d'apporter des éclaircissements sur des aspects équivoques de ce très important projet de résolution. Je remercie aussi le Secrétaire général d'avoir pris sur son temps pour participer à la présente séance importante.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui réaffirme la coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines clefs de la paix et la sécurité ainsi que du développement. Il reconnaît la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques et la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, de l'alerte précoce, de la médiation, de la gestion des crises, du maintien de la paix, de la réforme du secteur de la sécurité et de la consolidation de la paix après les conflits en Afrique.

Il s'agit notamment des efforts faits pour appliquer le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts qui sont faits par les deux Conseils pour organiser des

réunions mixtes, et félicite le Conseil de sécurité d'avoir prévu une réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en octobre. Le Groupe espère y voir l'expression concrète de la volonté des deux Conseils à consolider davantage leur partenariat stratégique.

À moins de 800 jours de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le projet de résolution reconnaît que l'Afrique reste le seul continent qui est encore loin d'avoir atteint les objectifs. Le projet de résolution souligne donc la nécessité pour l'ONU de redoubler d'efforts pour faire face aux difficultés que soulève l'élimination de la pauvreté et les questions essentielles de l'annulation de la dette, du renforcement de l'aide publique au développement, de l'accroissement des flux d'investissements étrangers directs, des transferts de technologie, du renforcement des capacités de production et de la création de possibilités d'emploi, de même que la lutte contre l'insécurité alimentaire, le partenariat agricole, l'enseignement de qualité, l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre la propagation du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes.

Enfin, le projet de résolution reconnaît l'importance croissante des partenariats stratégiques pour le développement du continent africain, et salue le rôle actif joué par l'ONU et l'Union africaine dans le renforcement de ces relations afin de mieux répondre aux objectifs de développement de l'Afrique. Le Groupe des États d'Afrique attache une grande importance aux partenariats stratégiques existants avec divers pays et régions, et prend note de la nouvelle forme de partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama, au Japon, du 1^{er} au 3 juin. Le Groupe des États d'Afrique se réjouit et se félicite des partenariats stratégiques qui existent actuellement entre l'Afrique et la Chine, entre l'Afrique et l'Union européenne, entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, entre l'Afrique et la Turquie, entre l'Afrique et l'Inde, entre l'Afrique et la Corée, et dans le cadre du Sommet afro-arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.67/Rev.1, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Gettu (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.67/Rev.1, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Malaisie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie et Slovaquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.67/Rev.1?

Le projet de résolution A/67/L.67/Rev.1 est adopté (résolution 67/302).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, qui souhaite s'exprimer pour expliquer la position de sa délégation après l'adoption de la résolution.

M^{me} Okai (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est ravi de s'être joint à l'adoption par consensus de la résolution 67/302, au titre du point 121 a) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ».

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'Érythrée d'avoir présenté le projet de résolution, et le Swaziland pour l'action acharnée qu'il a menée pour favoriser l'aboutissement des négociations sur le texte de la résolution.

Le rôle central joué par l'ONU et l'Union africaine (UA) dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que du développement durable en Afrique est indiscutable. Nous convenons tous aussi de la nécessité pour ces deux entités d'œuvrer de concert pour améliorer l'efficacité. C'est dans cet esprit que le Japon se réjouit profondément de la participation de la Commission de l'Union africaine en tant que co-organisatrice de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) depuis 2010, en collaboration avec l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais. Nous sommes fermement convaincus que la TICAD V, la Conférence la plus récente, organisée en juin au niveau des chefs d'État à Yokohama, au Japon, a servi de tremplin exceptionnel à un partenariat approfondi entre l'UA et l'ONU. Nous tenons également à attirer l'attention de l'Assemblée

sur le fait que le document final de la TICAD V a été aux États Membres (A/67/938, annexe I), avec une lettre d'accompagnement signée conjointement par l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous tenons à saluer encore une fois l'approfondissement du partenariat et de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU. Le Japon continuera de s'employer sérieusement à renforcer la coopération entre ces deux organismes.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 121 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Projet de résolution (A/67/L.79)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 121 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à w) à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.79.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/67/L.79 au nom de l'Australie, de Kiribati, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Samoa, des Tonga, des Tuvalu, du Vanuatu, ainsi que des îles Marshall, qui assurent actuellement la présidence du Forum des îles du Pacifique et dont la chaleureuse hospitalité à l'occasion de la toute dernière réunion du Forum, qu'elles ont accueillie, a fait une vive impression sur tous les participants.

Cela fait maintenant 42 ans que le Forum des îles du Pacifique a été créé. Il est stupéfiant de penser qu'à cette époque seuls trois de nos membres, et un seul pays du Pacifique, étaient des États Membres de l'ONU. De fait, plusieurs de ces pays n'avaient pas encore accédé à l'indépendance. La réalité d'aujourd'hui est

bien différente : 14 États du Pacifique sont membres de l'ONU, et le mois dernier, nous avons accueilli à New York le dernier d'entre eux, la nouvelle Mission permanente de Kiribati.

Nos membres, qui représentent certaines des plus petites communautés du monde, sont conscients du fait que, indépendamment de sa taille et de sa situation géographique, notre région ne peut se permettre d'être un témoin passif des débats menés sur les changements climatiques, les océans, la pêche et le développement durable, dont les résultats ont des répercussions tellement importantes pour nos peuples.

L'ONU a été un partenaire important du Pacifique dans sa recherche de la stabilité et de développement durable. Toutefois, on peut faire encore plus pour améliorer la portée, la précision et l'efficacité de cet appui. À cet égard, nous tenons à rendre un hommage particulièrement chaleureux à l'engagement sans précédent du Secrétaire général en faveur de notre région, illustré notamment par plusieurs réunions avec des dirigeants des îles du Pacifique, deux déclarations conjointes et la visite qu'il a effectuée dans la région en 2011. Toutes ces marques d'attention ont été grandement appréciées chez nous. Au cours de l'année à venir, nous attendons avec intérêt de traduire ces discussions en améliorations concrètes de l'engagement des Nations Unies sur le terrain. Le présent projet de résolution fournit une base solide pour la concrétisation de cet engagement.

Encore une fois, je remercie nos nombreux amis Membres de l'ONU qui, en se portant coauteurs de ce projet de résolution, nous ont témoigné aujourd'hui leur appui et leur solidarité. Je sou mets donc à présent ce projet de résolution à l'examen collectif de l'Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.79 intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Gettu (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée qu'outre les délégations énumérées dans le document A/67/L.79, ou déjà mentionnées à l'occasion de sa présentation, les pays suivants se sont également portés coauteurs de ce projet de résolution : la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Chili, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine,

la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, l'Inde, Israël, le Monténégro, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, Singapour, la Slovaquie, la Thaïlande et la Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.79?

Le projet de résolution A/67/L.79 est adopté (résolution 67/303).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 121 s) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 39 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu du représentant de l'Azerbaïdjan une lettre datée du 9 août 2013 dans laquelle il demande que l'examen de la question soit reporté à la soixante-huitième session de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de reporter l'examen de la question et d'inscrire au projet d'ordre du jour de la soixante-huitième session la question intitulée « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan » ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 40 de l'ordre du jour

Question de l'île comorienne de Mayotte

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour, étant entendu qu'elle n'examinerait pas cette question jusqu'à nouvel ordre.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, j'ai reçu de la Mission permanente des Comores auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 11 septembre 2013, dans laquelle celle-ci demande l'inscription de ladite question à l'ordre du

jour provisoire de la soixante-huitième session. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite inscrire la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » au projet d'ordre du jour de la soixante-huitième session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 40 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 43 à 48 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée a décidé d'inscrire les points 43 à 48 à l'ordre du jour de la soixante-septième session, en application du paragraphe 4 b) de l'annexe à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que ces points resteraient inscrits à l'ordre du jour en vue d'être examinés sur notification d'un État Membre. Ces questions ont donc été inscrites au projet d'ordre du jour de la soixante-huitième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 43 à 48 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-septième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de la question à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 126 de l'ordre du jour et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-huitième session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-septième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de la question à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen du point 148 de l'ordre du jour et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-huitième session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 148 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la soixante-septième session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de la question à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen

du point 152 de l'ordre du jour et de l'inscrire au projet d'ordre du jour de sa soixante-huitième session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 152 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné cette question, conjointement avec les points 14 et 113, à ses 42^e et 43^e séances plénières le 28 novembre 2012.

Avant de continuer, je souhaite informer les membres de l'état d'avancement de l'examen du projet de décision A/67/L.84 intitulé « Extension du processus intergouvernemental de l'Assemblée générale visant à renforcer et améliorer le fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme ». En raison de la soumission tardive du texte, le Secrétariat n'a pas eu suffisamment de temps pour traiter ce long document, le publier dans les six langues et le distribuer afin qu'il soit examiné au cours de la présente séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de transmettre le texte convenu figurant dans le projet de décision A/67/L.84 à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale afin que celle-ci se prononce sur ce projet de décision au cours de ladite session ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 119 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Points de l'ordre restants pour examen durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, sur lesquels l'Assemblée s'est prononcée lors de séances antérieures, restent pendents pour ce qui est de leur examen par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session : 9, 14, 15, 20 b) et h), 30, 31, 33, 70 a) à c), 94 b), 106, 107, 110 a) et b), 111 f), 112, 113, 115, 118 a) et

b), 119, 121 b), i), p), q) et v), 124, 125, 128 a) à r), 129 à 147, 149 à 151, 153 à 157, 158 a) et b), 159 à 164 et 171.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, ces points figurent à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, à l'exception du point 110 b) de l'ordre du jour, intitulé « Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international »; du point 118 b) de l'ordre du jour, intitulé « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale »; des alinéas a), b), i), p), q), s) et (v) du point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres »; des alinéas a) à d), i), k), m) à p), et q) du point 128 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes »; du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Régime des pensions des Nations Unies »; du point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique »; et du point 145 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 14, 15, 20 b) et h), 30, 31, 33, 70 a) à c), 94 b), 106, 107, 110 a) et b), 111 i), 112, 113, 115, 118 a) et b), 119, 121 b), i), p), q) et v), 124, 125, 128 a) à r), 129 à 147, 149 à 151, 153 à 157, 158 a) et b), 159 à 164 et 171 de l'ordre du jour pour la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire les points 9, 14, 15, 20 b) et h), 30, 31, 33, 70 a) à c), 94 b), 106, 107, 110 a) et b), 111 i), 112, 113, 115, 118 a) et b), 119, 121 b), i), p), q) et v), 124, 125, 128 a) à r), 129 à 147, 149 à 151, 153 à 157, 158 a) et b), 159 à 164 et 171 au projet d'ordre du jour de la soixante-huitième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous sommes parvenus à un autre moment important du

calendrier de l'ONU. La soixante-septième session de l'Assemblée générale étant sur le point de s'achever, nous exprimons notre gratitude au Président de cet organe, S. E. M. Vuk Jeremić, ainsi qu'aux Vice-Présidents, aux présidents des commissions et à tous ceux qui ont concouru à la conduite des travaux de l'Assemblée au cours de cette année riche en événements.

Une fois de plus, je remercie S. E. M. Vuk Jeremić du grand dynamisme qu'il a apporté à ce travail. Il était, lorsqu'il a été élu Président, à un mois de son trente-septième anniversaire, ce qui en fait l'un des plus jeunes jamais choisis pour occuper ces fonctions. Je suis sûr qu'il a, maintenant, le sentiment d'avoir bien plus que ses 38 ans. Rien ne vous vieillit quelqu'un comme de présider aux travaux de 193 États Membres.

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale a réalisé un certain nombre d'avancées majeures sur l'éventail de questions inscrites à son ordre du jour. Pour n'en citer que quelques-unes, l'Assemblée a tenu sa toute première réunion de haut niveau sur l'état de droit et a adopté une Déclaration ambitieuse et visionnaire sur l'état de droit aux niveaux national et international. Elle a également adopté le Traité sur le commerce des armes, premier traité international de tous les temps qui régleme le commerce des armes classiques. Ce sont là réellement d'importantes avancées. Dans l'ensemble, l'Assemblée a adopté plus de 300 résolutions, dont certaines portent sur le renforcement de l'Organisation elle-même.

Vous avez, Monsieur le Président, également convoqué plusieurs débats et dialogues thématiques sur l'entrepreneuriat, la culture, les inégalités et, encore la semaine dernière, la responsabilité de protéger, une initiative tout à fait bienvenue. L'Assemblée a également renouvelé ses efforts en matière de lutte contre la traite des personnes.

La soixante-septième session a coïncidé avec une période difficile pour la communauté internationale. L'Assemblée est intervenue lorsque le Conseil de sécurité s'est retrouvé divisé sur la question syrienne.

L'Assemblée a également continué de batailler contre les conséquences persistantes de la crise économique mondiale.

Les États Membres ont également débuté les délibérations extrêmement importantes qui portent sur le programme de développement pour l'après-2015 et un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, avec, notamment, la création du Groupe de travail ouvert

sur les objectifs de développement durable et le forum politique de haut niveau sur le développement durable.

La soixante-septième session a également vu la fermeture de la salle de l'Assemblée générale aux fins de bien nécessaires rénovations. Je remercie à cet égard les États Membres de l'appui qu'ils continuent d'apporter au plan-cadre d'équipement.

Je remercie encore tous ceux qui, au cours de la soixante-septième session, ont contribué à jeter les bases de nouvelles réalisations dans les années à venir. Je me réjouis à la perspective de voir l'Ambassadeur John Ashe prendre efficacement la relève au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale pour faire avancer ce travail vital, dans l'intérêt des peuples que nous sommes ici pour servir. Monsieur le Président, je vous remercie de votre rôle de premier plan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est la dernière fois que je m'adresse à l'Assemblée générale en ma qualité de Président, et j'aimerais le faire depuis la tribune, debout devant l'Assemblée.

J'ai eu le très grand privilège de présider la soixante-septième session de l'Assemblée générale. J'ai été véritablement honoré de l'occasion qui m'a été donnée de servir le monde au nom de mon pays. Sept décennies après que nous sommes devenus membre de l'Organisation à la suite de la grande victoire remportée contre le fascisme et 20 ans après avoir dû quitter cette salle alors que notre pays sombrait dans une guerre civile brutale, nous occupons de nouveau avec fierté notre place sur la scène internationale, fort de la confiance que nous ont manifestée les États Membres. Je me suis efforcé de m'acquitter des fonctions liées à ma tâche au mieux de mes capacités, d'exercer mon autorité avec franchise et impartialité, et de servir fidèlement la cause de l'ONU.

L'une des meilleures descriptions de l'Organisation a été faite par S. E. M. Osvaldo Aranha du Brésil le dernier jour de sa présidence de la deuxième session de l'Assemblée générale, en 1947.

Ses paroles sont aussi motivantes aujourd'hui que le jour où il les a prononcées. Les Nations Unies, a-t-il affirmé, « défendent l'ordre nouveau, fondé sur l'accord pacifique, la compréhension, la libre discussion, la libre décision, la responsabilité commune et égale de tous

les peuples. L'Organisation est l'organe de l'opinion publique mondiale. » (*A/PV.128, p. 1442*)

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à respecter l'ordre du jour de la soixante-septième session : avant tout, les représentants des 193 nations qui composent cette Assemblée, en particulier les Vice-Présidents et les Présidents des grandes commissions, ainsi que les facilitateurs que j'ai désignés au cours de l'année écoulée. Je remercie également le personnel dévoué des différentes branches du Secrétariat de son appui et de son aide, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales, ainsi que les interprètes, les fonctionnaires du protocole et le personnel de sécurité.

Le point d'ancrage de mon équipe multinationale a été un groupe de conseillers serbes dévoués, lesquels ont travaillé en collaboration avec des diplomates hautement qualifiés qui ont pu compter sur l'appui de leurs capitales. Je salue leurs efforts et leur dévouement, et je les remercie de leurs contributions inestimables.

Enfin et surtout, je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général des conseils précieux qu'il m'a prodigués tout au long de mon mandat. C'est un honneur que d'avoir travaillé avec lui ces 12 derniers mois, et je saisis cette occasion pour rendre un hommage sincère au courage dont il fait preuve à la tête de l'Organisation. Il est représenté en ce moment dans cette salle par mon cher ami le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, l'un des diplomates les plus compétents qu'il m'ait été donné de rencontrer durant ma carrière. Je le remercie de son appui indéfectible et du concours qu'il apporte au Secrétaire général dans sa conduite de l'Organisation.

Durant la présente session, les États Membres ont adopté près de 90 décisions orales et écrites, et quelque 300 résolutions. L'une des plus importantes porte sur le texte historique du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 A et B), qui constitue le premier instrument juridiquement contraignant jamais négocié à l'ONU en vue d'établir des normes communes en matière de transferts internationaux d'armes classiques. Ce document vigoureux et qui peut être mis en pratique permettra de rendre l'industrie des armements plus transparente; il obligera les vendeurs à évaluer si leur activité commerciale pourrait servir à commettre des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire; et il renforcera les mécanismes de présentation de rapports et de responsabilisation. Je prie respectueusement les États

Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité de la terre sainte dès que possible afin d'accélérer son entrée en vigueur.

À l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) A et B, qui prévoit la création de deux États pour deux peuples en terre sainte, j'ai eu le privilège de présider une séance historique de l'Assemblée générale (voir A/67/PV.44) au cours de laquelle une majorité écrasante des États Membres a voté pour que soit accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/19). Cela a contribué à ouvrir la voie à la reprise des négociations directes entre les parties. Je saisis cette occasion pour prier tous les acteurs du processus de paix de défendre ensemble une cause commune pour mettre enfin un terme à une période de profonde hostilité au Moyen-Orient. Les horreurs du passé nous influencent inévitablement, mais à moins d'être prêts à les dominer pour éventuellement les surmonter, il est vraisemblable qu'elles se reproduiront à l'avenir. Je suis convaincu que les pourparlers en cours représentent la meilleure possibilité qui s'offre à notre génération de parvenir à un règlement juste et global pour permettre à deux peuples fiers de vivre enfin côte à côte dans la paix et la sécurité.

Un autre événement notable qui a marqué la soixante-septième session a été l'adoption de la résolution historique sur les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale (résolution 67/289). Pour la première fois, les États Membres ont défini des conditions de base en vue d'instaurer à l'Assemblée générale une interaction libre et régulière entre l'ONU, les pays membres et non membres du Groupe des Vingt (G20) et les organisations financières internationales. Dorénavant, cette salle fera fonction de tribune permettant d'échanger des vues, de partager des informations et d'engager une réflexion sur les préoccupations communes dans les domaines financier et commercial. Cela viendra compléter les initiatives multilatérales existantes visant à créer ce qu'a récemment décrit le Secrétaire général dans un rapport comme un « cadre de gouvernance économique mondiale moins exclusif et plus participatif » (A/67/769, par. 58).

Le grand homme de lettres irlandais George Bernard Shaw a écrit un jour que « [c]eux qui avancent dans ce monde sont ceux qui agissent et recherchent les circonstances de leur réussite. Et s'ils ne peuvent pas les trouver, ils les créent ».

Pour créer de telles circonstances, celles qui permettraient de revitaliser l'Assemblée générale, il y a 10 ans, les États Membres de l'ONU ont chargé le Président de l'Assemblée générale de proposer des sujets de débats thématiques portant sur des questions d'une importance capitale. Durant la seconde partie de la soixante-septième session, j'ai convoqué plus d'une douzaine de ces événements. J'estime que chacun d'eux a été pour nous une occasion sans pareille d'échanger des vues, en tant que représentants de peuples souverains égaux, sur des questions fondamentales qui touchent la communauté internationale dans son ensemble. Je suis fier qu'un nombre record de pays aient participé à ces événements, aient pu s'exprimer, présenter leurs vues et recevoir des réponses franches et ouvertes. Ensemble, nous avons brisé un certain nombre de tabous, et nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas de sujet proscrit à l'Assemblée générale. À mon sens, cela aidera ce parlement universel à jouer un rôle encore plus prononcé dans la gouvernance des affaires mondiales.

Outre les débats requis par des résolutions spécifiques, des débats thématiques ont été consacrés à la justice pénale internationale, au règlement pacifique des conflits en Afrique, au développement durable et aux changements climatiques, à la culture, à l'entrepreneuriat, à l'éducation, aux inégalités sociales et, plus récemment, aux agences de notation financière. Certains de ces débats ont constitué des événements historiques qui ont non seulement connu la participation de haut niveau des États Membres, mais ont également mis la plus prestigieuse enceinte au monde à disposition des principaux guides de l'opinion mondiale, de dirigeants religieux, d'artistes, d'académiciens, d'athlètes et d'organisations non gouvernementales.

Le plus cuisant échec de la communauté internationale durant la soixante-septième session a été la tragédie persistante en Syrie. J'éprouve une honte profonde quant au fait que nous n'ayons pu trouver un moyen de mettre fin à ce carnage. Sur cette terre fière et ancienne, le nombre de morts augmente au fil des heures, tout comme le nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Le tissu social de ce pays est en train de se déchirer. Des écoles sont fermées et les hôpitaux fonctionnent sans médicaments. La poursuite de la militarisation aggrave les souffrances de la population syrienne et renforce la position de ceux qui cherchent à créer des fiefs ethniques ou sectaires. Pour mettre un terme à ce fratricide, nous devons organiser un dialogue politique de haut niveau. Nous devons réunir les parties et faire en sorte qu'elles participent à

des pourparlers directs. À cette fin, j'estime que nous devons mettre tout notre poids derrière l'organisation d'une conférence internationale de paix sur la Syrie, et appuyer sans retenue toutes les initiatives qui peuvent empêcher que la catastrophe n'empire.

La Syrie n'est que la dernière fissure apparue dans le système international. Ces derniers temps, le nombre et la fréquence de situations explosives ont fortement augmenté. Nos problèmes sont devenus plus complexes et ont provoqué une aggravation du sentiment général d'incertitude quant à notre avenir. L'humanité doit faire face à une épreuve d'une ampleur sans précédent, une crise existentielle pareille à aucune autre que le monde ait connue dans sa longue histoire mouvementée. Nous nous trouvons au cœur d'une période de grande conséquence, caractérisée par une instabilité économique croissante, le creusement des inégalités sociales et la dégradation de plus en plus rapide de l'environnement. Notre demande énergétique et agricole atteint des sommets; notre accès à l'eau salubre s'amenuise; les dettes souveraines s'amoncellent; il y a une explosion démographique; le chômage des jeunes augmente; les calottes glacières polaires fondent et les sécheresses deviennent monnaie courante. Tous les pays sont de plus en plus touchés, et aucun ne peut espérer régler seul ces problèmes.

C'est sur cette toile de fond que les dirigeants du monde se sont réunis à Rio de Janeiro en juin 2012 pour jeter les bases du programme pour l'après-2015. Ils ont convenu d'intégrer complètement les trois dimensions – sociale, économique et environnementale – du développement en un tout unique, pleinement cohérent et durable. Et ils ont confié à l'Assemblée générale des mandats supplémentaires.

À la soixante-septième session, nous avons pris les premières mesures essentielles pour exécuter ces mandats : nous avons mis en place le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable; nous avons arrêté le mandat du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable pour proposer des moyens de financer ces mesures; et nous sommes parvenus à un consensus sur le cadre du forum politique de haut niveau en vue d'en suivre la mise en œuvre. Je suis très fier de ces réalisations. Elles ont jeté les bases nécessaires à partir desquelles nous pouvons commencer maintenant de nous attaquer aux questions de fond. L'Assemblée générale dispose de moins de 850 jours pour le faire.

Je pense qu'il subsiste encore chez certains un défaut d'appréhension de l'ampleur immense de cette tâche. Il s'agit sans doute de l'entreprise la plus difficile de l'histoire de la diplomatie multilatérale. Tous les regards sont maintenant tournés vers cette salle pour que des décisions y soient prises, et cette salle doit maintenant répondre à l'appel d'une humanité inquiète.

Il s'agit de la seule institution internationale dotée d'une légitimité incontestable pour agir au nom de tous les États souverains. Si elle ne parvient pas à définir les paramètres d'une transition universelle vers la durabilité, nous ne progresserons pas. C'est alors que nous verrions, dans le monde, les économies décliner, les tensions sociales augmenter et les changements climatiques se déchaîner sans contrôle. Le monde dériverait dans une spirale descendante dont nous pourrions ne jamais sortir.

Je pense que le moment est venu de secouer notre inertie et de laisser de côté les vieilles habitudes qui renforcent le statu quo. Le moment est venu de réinventer la définition même du progrès humain pour faire de ce qui, il n'y a pas si longtemps, était encore un rêve lointain une réalité pour toute l'humanité. Et c'est le tout dernier moment qu'il nous reste pour fixer le cap vers un avenir plus sûr et durable.

Il n'y aura pas de deuxième chance – pas de « prochaine fois », pas de « remise à zéro ». Nous ne devons pas laisser passer cette occasion par peur, par réticence, par défiance, par incrédulité ou quelque raison que ce soit qui puisse encore nous retenir. Alors que nous nous embarquons pour ce voyage fatidique, je pense que nous devrions nous inspirer de ce que ce grand Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, avait écrit, peu de temps avant sa mort :

« Ne regarde jamais là où tu mets les pieds avant de faire le prochain pas : seul celui qui garde les yeux fixés sur l'horizon trouvera le chemin... Ne renie jamais, pour avoir la paix et le calme, ta propre expérience ni tes convictions. »

Que Dieu bénisse les représentants réunis dans cette salle; que Dieu bénisse M. John Ashe, mon successeur; et que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Nous parvenons maintenant au terme de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-septième session

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'invite à la tribune le Président élu de l'Assemblée générale pour la soixante-huitième session, S. E. M. John Ashe, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 45.